

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE-BTS BANK-

Siège social : 56 Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

La BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE –BTS BANK- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 29 avril 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M. Nedra JLASSI (Cabinet SNJ) et Neji HAJJI (Cabinet CNW).

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

(Unité : en KDT)

ACTIFS

ACTIFS	Note	31/12/2023	31/12/2022 (retraité)	31/12/2022	Variation
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	33 056	9 989	9 989	23 067
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	3.2	262 259	227 782	227 782	34 477
AC3- Créances sur la clientèle	3.3	1 503 524	1 416 843	1 416 843	86 681
AC4- Portefeuille –titres commercial		-	-	-	-
AC5- Portefeuille d'investissement	3.4	43 966	41 441	41 441	2 525
AC6- Valeurs immobilisées	3.5	10 185	9 556	9 556	629
AC7- Autres actifs	3.6	41 316	36 857	36 857	4 459
Total Actifs		1 894 306	1 742 468	1 742 468	151 838

PASSIFS & CAPITAUX PROPRES

PASSIFS

PASSIFS	Note	31/12/2023	31/12/2022 (retraité)	31/12/2022	Variation
PA1- Banque centrale et CCP	4.1	2 434	2 081	2 081	353
PA2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers		-	-	-	-
PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle	4.2	47 606	30 720	30 720	16 886
PA4- Emprunts et ressources spéciales(*)	4.3	1 641 775	1 528 341	1 504 641	113 434
PA5- Autres passifs(*)	4.4	83 326	72 116	95 816	11 210
Total Passifs		1 775 141	1 633 258	1 633 258	141 883

CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES	Note	31/12/2023	31/12/2022 (retraité)	31/12/2022	Variation
1- Capital		60 000	60 000	60 000	-
2- Réserves		13 457	12 710	12 710	747
3- Autres capitaux propres		-	-	-	-
4- Résultats reportés		35 871	27 396	27 396	8 475
5- Résultat de la période		9 837	9 104	9 104	733
Total Capitaux propres	4.5	119 165	109 210	109 210	9 955
Total Passifs et Capitaux Propres		1 894 306	1 742 468	1 742 468	151 838

(*) Les montants relatifs à l'année 2022 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023
(Unité : en KDT)

LIBELLE	Note	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Passifs Eventuels				
HB 1-Cautions, avals et autres garanties données	6.1	1 153	838	315
HB 2-Crédits documentaires		-	-	-
HB 3-Actifs donnés en garanties		-	-	-
Total Passifs éventuels		1 153	838	315
Engagements donnés				
HB 4-Engagements de financements donnés	6.2	88 964	63 210	25 754
HB 5-Engagements sur titres		-	-	-
Total Engagements donnés		88 964	63 210	25 754
Engagements reçus				
HB 6-Engagements de financements reçus	6.3	86 832	79 914	6 918
HB 7-Garanties reçues	6.4	1 524 894	1 376 353	148 541
Total Engagements reçus		1 611 726	1 456 267	155 459

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023
(Unité : en KDT)

LIBELLE	Note	31/12/2023	31/12/2022 (retraité)	31/12/2022	variation
I- Produits d'exploitation Bancaire					
PR 1-Intérêts et revenus assimilés	5.1	60 862	58 014	58 014	2 848
PR 2-Commissions	5.2	8 901	7 494	7 494	1 407
PR 3-Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières (*)		-	-	95	-95
PR 4-Revenus du portefeuille d'investissement (*)	5.3	3 068	95	-	2 973
Total Produits d'exploitation bancaire		72 831	65 603	65 603	7 228
II- Charges d'exploitation Bancaire					
CH 1-Intérêts et charges assimilées (*)	5.4	-5 146	-5 457	-5 728	311
CH 2-Commissions encourues		-284	-	-	-284
CH 3-Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		-	-	-	-
Total charges d'exploitation Bancaire (*)		-5 430	-5 457	-5 728	27
Produit net Bancaire = (I-II) (*)		67 401	60 146	59 875	7 255
PR 5\CH 4-Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances Hors Bilan et passifs	5.5	-2 175	-1 576	-1 576	-599
PR 6\CH 5- Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	5.6	70	-1	-1	71
PR 7- Autres produits d'exploitation (*)	5.7	727	663	203	64
CH 6- Frais de personnel	5.8	-31 963	-27 857	-27 857	-4 106
CH 7- Charges générales d'exploitation (*)	5.9	-12 976	-13 119	-12 388	143
CH 8- Dotations aux Amortissements et aux Provisions sur immobilisations		-2 712	-2 513	-2 513	-199
Résultat d'exploitation		18 372	15 743	15 742	2 629
PR 8\CH 9- Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	5.10	225	-249	-249	474
CH 11- Impôt sur les bénéfics	5.11	-7 862	-6 390	-6 390	-1 472
Résultat des activités ordinaires		10 735	9 104	9 104	1 631
PR 9\CH 10- Solde en gains/pertes provenant des éléments extraordinaires	5.12	-898	-	-	-898
Résultat Net de la période		9 837	9 104	9 104	733
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		-	-	-	
Résultat après modifications comptables		9 837	9 104	9 104	733

(*) Les montants relatifs à l'année 2022 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

(Unité : en KDT)

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022	Variation
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	72 004	64 433	7 571
Charges d'exploitation bancaire décaissées	-470	-65	-405
Dépôts /retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	-	-	-
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	-79 054	-58 019	-21 035
Dépôts /retraits de dépôts de la clientèle	16 828	2 000	14 828
Titres de placement	-	-	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	-29 915	-25 566	-4 349
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	-48 046	-52 728	4 682
Impôt sur les bénéfices	-2 985	-11 157	8 172
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	-71 638	-81 102	9 464
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	-	-	-
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	-	-	-
Acquisitions / cessions sur immobilisations	-3 342	-4 180	838
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-3 342	-4 180	838
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission d'action	-	-	-
Remboursement d'emprunts	-7 282	-7 712	430
Augmentation / diminution ressources spéciales	139 456	46 164	93 292
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	132 174	38 452	93 722
VARIATION DE TRESORERIE			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	57 194	-46 830	104 024
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	235 076	281 906	-46 830
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	292 270	235 076	57 194

LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRÊTES AU 31/12/2023

NOTE N°1 : PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

La Banque Tunisienne de Solidarité créée le 22 Décembre 1997, a pour objet de :

- D'ancrer la culture de l'auto emploi et de la prise de l'initiative ;
- De créer des offres d'emploi notamment pour les classes sociales les plus démunies ;
- D'intégrer les petits projets dans le tissu économique ;
- De consolider l'effort des associations pour le développement.

La composition du capital de la BTS se présente comme suit:

(Exprimé en dinars)

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale de l'action	Montant total	Part en capital
<u>Publics</u>	<u>4 156 963</u>	<u>10</u>	<u>41 569 630</u>	<u>69,28%</u>
Etat Tunisien	3 550 933	10	35 509 330	59,18%
Personnes Morales Publiques	606 030	10	6 060 300	10,10%
- CNSS	176 396	10	1 763 960	2,94%
- OACA	100 000	10	1 000 000	1,67%
- STIR	100 000	10	1 000 000	1,67%
- CNAM	73 704	10	737 040	1,23%
- OCT	50 000	10	500 000	0,83%
- ONPT	50 000	10	500 000	0,83%
- ETAP	50 000	10	500 000	0,83%
- Société El Bouniane	5 930	10	59 300	0,10%
<u>Privés</u>	<u>1 843 037</u>	<u>10</u>	<u>18 430 370</u>	<u>30,72%</u>
Personnes Morales	631 443	10	6 314 430	10,52%
Personnes Physiques	1 211 594	10	12 115 940	20,19%
Total	6 000 000	10	60 000 000	100,00%

NOTE N°2: RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

2-1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers relatifs à la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2023 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux établissements bancaires.

2-2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence aux hypothèses de continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement ainsi qu'aux conventions comptables de base prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

2.2.1. Règles de prise en compte et d'évaluation des engagements

2.2.1.1 Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan lors de la prise en compte de l'acceptation de la notification de l'accord de crédit par le bénéficiaire et sont apurés au fur et à mesure des déblocages des crédits.

2.2.1.2 Règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions sur les engagements douteux

A. Critères de classification sur les crédits de microprojets

La classification des promoteurs est faite conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 complétée et modifiée par la circulaire de la BCT n° 99-04 du 19/03/1999 et par la circulaire de la BCT n° 2001-12 du 04 mai 2001, et par référence aux termes de la note aux banques n° 93-23 du 30 juillet 1993 en se basant notamment sur le critère de l'antériorité d'impayés pour déterminer la classe du promoteur et par application de la règle de la contagion.

Classe	Retard de paiement
1	Inférieur à 90 jours
2	Compris entre 90 jours et 180 jours
3	Compris entre 180 jours et 360 jours
4	Supérieur à 360 jours

B. Détermination des Provisions individuelles

Les provisions sur les crédits classées sont déterminées sur la base des taux minima par classe d'actif tels que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 et la note aux banques n° 93-23.

Ces taux se présentent comme suit :

- 20% pour les actifs de la classe 2,
- 50% pour les actifs de la classe 3,
- 100% pour les actifs de la classe 4.

Il est à signaler que l'application, de ces taux, est accompagnée d'un abattement de 90% qui correspond à la couverture du FNG de tous les crédits accordés par la BTS. Cet abattement n'est pas pris en compte pour les créances dont les demandes d'indemnisation ont été refusées par le FNG.

Cependant et pour l'exercice en cours la banque a constaté une provision collective sur l'encours des crédits de la classe 0 et des crédits nécessitant un suivi particulier (classe 1), et ce conformément à la circulaire de la BCT 2012-02 du 11 janvier 2012.

C. Détermination des Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2024-01 du 19 Janvier 2024, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2023, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire 91-24 du 17/12/1991.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements à risque classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période de 7 ans (2015-2023 hors 2020).
- Les taux de migration historiques de chaque groupe sont majorés par des taux pour chaque secteur tels que fixés par la circulaire aux banques n°2024-01.
- L'application des taux de provisionnements proposés par la circulaire aux banques n°2024-01.

Les provisions collectives "PCgi" à constituer résultent alors de la multiplication des engagements à risque (nets de la couverture FNG et hors gestion pour compte) de la classe 0 et de la classe 1 du groupe en question, par les trois paramètres : le Taux de Migration moyen du groupe "TMgi" et le Taux de Provision moyen spécifique au groupe "TPgi".

$$PCgi = Engagements \text{ « gi » (0 et 1)} \times TMgi \times TPgi$$

D. Détermination des Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation des provisions additionnelles par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2023. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans.

Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliqué au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

La dite circulaire stipule que les provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans au 31 décembre 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

2.2.2 Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

Pour les crédits finançant les microprojets, et à chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés sont réservés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif.
La comptabilisation des commissions sur les crédits est prise en compte au moment de la constatation du déblocage crédit dans le compte du promoteur.

2.2.3 Règles de classification et d'évaluation des titres

Le portefeuille titres de la banque est composé par des titres de participations et des titres de placement.

Ces titres non cotés sont évalués par référence à leurs valeurs mathématiques. Seules les moins-values font l'objet de provisions nécessaires.

2.2.4 Valeurs Immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Le coût d'entrée est constitué du prix d'achat et du montant de la TVA non récupérable.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire conformément aux taux d'amortissement prévus par le décret n° 2008/492 du 25/02/2008 :

* Logiciel et matériels informatiques	33%
* Matériel de transport	20%
* MMB	20%
* Agencements et aménagements	10%
* Constructions	5%

2.2.5 Ressources spéciales

Ce poste enregistre les ressources extérieures accordées à la BTS tels que le FADES et la BID ainsi que les Ressources spéciales gérées par la Banque telles que : FOSDAP ; FONAPRAM ; FONDS FNE Microprojets et les autres ressources.

C1- Ressources spéciales accordées :

- FOSDAP
- FONAPRAM
- FNE
- Art 11 Loi de Finance 2017
- ONA-FR
- INTILAK
- FONDS DE SOUTIEN TPE-COVID
- ONA FDR-COVID 19
- Ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Seniors.

C2- Emprunt extérieures

- FADES
- BID

C3- Autres principales ressources

- CPG
- ETAP
- QFF

2.2.6 Engagements de financement donnés

Ce poste comprend notamment les crédits confirmés que la banque s'est engagée à mettre à la disposition des promoteurs des petits projets et les titres de participations non libérés.

2.2.7 Engagements de financement reçus

Ce poste comprend les intérêts conventionnels sur crédits à recevoir de la clientèle constatés lors du déblocage du crédit.

Faits marquants de l'exercice 2023 :

▪ **La stabilisation de l'activité commerciale à la Banque Tunisienne de Solidarité**

L'année 2023 représente l'année de stabilisation de l'activité commerciale et monétique de la Banque qui a démarrée durant l'année 2022, suite à la conversion de la totalité des cellules régionales en agence bancaire (28 agences) :

- Le nombre de compte de dépôt est passé de 6 792 comptes à **19 752 comptes**.
- Le nombre de compte de d'épargne est passé de 899 comptes à **1 554 comptes**.
- L'extension du réseau des DABs pour atteindre **28 DABs** installés au niveau de chaque agence.
- L'équipement des clients de la banque en cartes bancaires. Le nombre de cartes délivrées s'élève à **12 228 cartes**, dont **9 236 cartes** délivrées en 2023.
- Le nombre d'opérations de retrait a atteint **100 440 opérations** avec un montant total de **16 236 KDT**.
- L'obtention auprès de VISA d'une **certification internationale** des DABs de la Banque.

▪ **Augmentation du plafond des crédits accordés par la BTS Bank**

Le plafond des crédits accordés par la BTS a été révisé à la hausse par le Conseil d'Administration n°131 du 13/02/2022 comme suit :

- Les diplômés de l'enseignement supérieur de 150 KDT à **200 KDT**.
- Les autres niveaux d'instruction de 100 KDT à **150 KDT**.
- Les entreprises de l'économie sociale solidaire ESS et les entreprises communautaires (الشركات الأهلية) de 150 KDT à **300 KDT**.

▪ **Les principaux programmes de financement pour l'année 2023 se présentent comme suit :**

○ **Programme d'appui au financement des projets au profit des catégories vulnérables et à revenu limité**

Conformément à l'article 19 de la loi de finance 2023, une ligne budgétaire d'une enveloppe de **10 millions de dinars** a été mise à la disposition de la BTS Bank pour l'octroi de crédit à caractère social avec les conditions préférentielles (crédit plafonné à 5 milles dinars, sans intérêt, remboursables sur une durée maximale de six années dont une année de grâce) destiné aux clients à faible revenu. Ce fonds est géré dans le cadre d'une convention avec le Ministère des Finances, le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et la BTS Bank.

○ **Programme de financement des entreprises Communautaires (الشركات الأهلية)**

En application de l'article 19 de la loi de finance 2023, une ligne budgétaire avec une enveloppe de **20 millions de dinars** a été créée pour les entreprises Communautaires (الشركات الأهلية) pour l'octroi de prêts à des conditions préférentielles (crédit plafonné à 300 milles dinars avec un taux d'intérêt de 5%). Ce fonds est géré dans le cadre d'une convention avec le Ministère des Finances, le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et la BTS Bank.

- **Programme d'appui à la formation et à l'insertion professionnelle (PAFIP)**

La BTS a signé une convention de partenariat et de coopération avec le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle destinées à soutenir l'emploi des petites et moyennes entreprises, ainsi que les artisans et les très petites entreprises. Ce programme est financé par l'AFD avec une enveloppe totale de **26,3 millions de dinars** et mis à la disposition de la BTS Bank pour l'octroi de prêts à des conditions préférentielles (crédit plafonné à 50 milles dinars avec un taux d'intérêt de 5%).

- **Les nouvelles dispositions réglementaires qui ont impacté les résultats de banque en 2023 :**

- **Contribution sociale solidaire**

Conformément aux dispositions de l'article 22 de la loi de finances pour l'année 2023, la BTS a constaté une contribution sociale solidaire au profit du budget de l'Etat d'un montant de **898 KDT**. Cette contribution correspond à 4% des bénéfices de la Banque servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés de l'année 2024.

- **Contribution conjoncturelle au profit du budget de l'Etat**

Conformément aux dispositions de l'article 64 de la loi de finances pour l'année 2024, la BTS a constaté une contribution exceptionnelle au profit du budget de l'Etat d'un montant de **898 KDT**. Cette contribution correspond à 4% des bénéfices de la Banque servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés exigibles en 2024 et 2025.

- **Contribution au profit d'un fonds national de réforme de l'éducation**

Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi de finances pour l'année 2024, la BTS a constaté une provision d'un montant de **56 KDT** relative à la contribution au profit d'un fonds national de réforme de l'éducation. Cette contribution correspond à 0,25% des bénéfices de la Banque servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés.

- **Circulaire 01-2024 de la BCT du 19/01/2024 relative à la provision collective**

La circulaire 01-2024 de la BCT a révisé à la hausse les taux moyens de migration, les taux de provisionnement et la durée moyenne des taux de migration qui est passée de 5 ans à 7 ans pour le calcul de la provision collective. Cette provision a pour objectif de couvrir les risques latents sur les engagements courants. Les dispositions de cette circulaire s'appliquent à partir de l'exercice 2023. L'impact de l'application de cette circulaire sur l'exercice 2023 est une dotation au niveau de la provision collective de **496 KDT**.

- **Mise en place d'un nouvel organigramme de la banque**

La banque a procédé à la mise en place d'un nouvel organigramme approuvé par le conseil d'Administration le 05/04/2023.

- **Souscription à une assurance épargne retraite complémentaire**

La banque a souscrit le 29/12/2023 à un contrat d'assurance épargne retraite complémentaire avec la compagnie d'assurance Hayett pour un montant de **758 KDT**.

NOTE N°3 : BILAN ACTIF

3-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2023 à **33 056 KDT** contre **9 989 KDT** au 31 Décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Caisse	2 858	1 276	1 582
Comptes Courants Postaux	207	267	-60
Comptes chez la Banque Centrale de Tunisie	3 991	8 446	-4 455
Facilités des dépôts 24H à la Banque Centrale de Tunisie	26 000	-	26 000
TOTAL	33 056	9 989	23 067

3-2. Créances sur les établissements bancaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2023 à **262 259 KDT** contre **227 782 KDT** au 31 Décembre 2022, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Avoirs chez les établissements bancaires	60	56	4
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	261 000	227 000	34 000
Créances rattachées	1 199	726	473
TOTAL	262 259	227 782	34 477

3-2-1. La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	≤ 3 mois]3mois-6mois]]6mois -1an]	> 1 ans	Total
Avoirs chez les établissements bancaires	60	-	-	-	60
Prêts aux établissements Financiers	261 000	-	-	-	261 000
Créances rattachées	1 199	-	-	-	1 199
TOTAL	262 259	-	-	-	262 259

3-3. Créances sur la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2023 à **1 503 524 KDT** contre un solde de **1 416 843KDT** au 31 Décembre 2022, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Échéances non échues		959 786	915 430	44 356
Crédits sur ressources ordinaires	(1)	30 511	25 747	4 764
Crédits sur ressources spéciale	(2)	929 275	889 683	39 592
Échéances impayées sur ressources ordinaires		32 010	37 945	-5 935
Crédits impayés en Principal	(3)	28 828	34 270	-5 442
Intérêts impayés	(4)	3 182	3 675	-493
Échéances impayées sur ressources spéciales		128 421	130 707	-2 286

Désignation	Note	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Crédits impayés en Principal	(5)	114 191	115 332	-1 141
Intérêts impayés	(6)	14 230	15 375	-1 145
Comptes débiteurs	(7)	3 836	3 064	772
Créances contentieuses		498 445	442 099	56 346
Comptes débiteurs contentieux		1 693	1 476	217
Créances contentieuses sur ressources ordinaires	(8)	131 631	128 448	3 183
Créances contentieuses sur ressources spéciales	(9)	365 121	312 175	52 946
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		3 608	3 233	375
Intérêts échus	(10)	846	770	76
Profit échus		204	219	-15
Intérêts courus non échus		2 106	1 793	313
Profit courus non échus		452	451	1
Couvertures comptables		-122 582	-115 635	-6 947
Agios réservés	(11)	-63 419	-58 756	-4 663
Provisions sur crédits	(12)	-56 926	-54 909	-2 017
Intérêts à recevoir sur ressource spéciale (Gestion pour compte)	(13)	-2 237	-1 970	-267
TOTAL NET		1 503 524	1 416 843	86 681

3-3-1. Crédits sur ressources ordinaires :

Ce compte enregistre un montant de **30 511 KDT** au 31 Décembre 2023 contre un montant de **25 747 KDT** 31 Décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022 (retraité)	31/12/2022	Variation
Crédit sur fonds propres (*)	22 087	18 875	-	3 212
Crédits Consolidés sur ressources ordinaires	8 424	6 872	6 872	1 552
Crédits Agence Succursale (*)	-	-	17 507	-
Crédits sur ressources ordinaires	-	-	1 368	-
TOTAL	30 511	25 747	25 747	4 764

(*) Les montants relatifs à l'année 2022 ont été retraités pour les besoins de comparabilité suite à la conversion des cellules régionales en agences bancaires.

3-3-2. Crédits sur ressources spéciales :

Ce compte enregistre un montant de **929 275 KDT** au 31 Décembre 2023 contre un montant de **889 683 KDT** au 31 Décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Financement sur Emprunt	(a)	308 334	287 987	20 347
Financement Gestion pour Compte	(b)	620 941	601 696	19 245
TOTAL		929 275	889 683	39 592

a-Financement sur Emprunt:

Les Crédits financés à partir d'emprunts se présentent comme suit:

Désignation	Note	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Crédits sur la ligne FNE		181 948	161 979	19 969
Crédits sur la ligne art11 LF2017		50 185	37 509	12 676
Crédits FADES2		14 816	26 086	-11 270
Crédits sur la ligne BID	(i)	61 385	62 413	-1 028
TOTAL		308 334	287 987	20 347

(i) Les crédits accordés sur les lignes de financement BID se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Financement Mourabaha	18 490	20 485	-1 995
Profits Mourabaha constatés d'avance	-3 495	-3 625	130
Financement Ijara	46 390	45 553	837
TOTAL	61 385	62 413	-1 028

b-Financement dans le cadre de la Gestion pour Compte:

Désignation	Notes	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Lignes de crédits servies aux Associations de MC		309 878	300 071	9 807
Dotation FONAPRAM		110 406	106 897	3 509
Crédits INTILAK		93 817	91 550	2 267
Crédits FONDS DE SOUTIEN TPE-COVID 19		32 662	41 877	-9 215
Crédits ONA		21 494	18 942	2 552
Crédits Programme Ministère de la Femme		18 634	7 985	10 649
Crédits consolidés	(ii)	10 560	12 806	-2 246
Crédits Entreprises Communautaires Art 29 LF 2023		6 061	-	6 061
Crédits Prêt Participatif (LFC 2015)		4 778	5 205	-427
Crédits Programme BTP		4 211	6 567	-2 356
Crédits Programme STARTUP EDUCATION		1 864	2 378	-514
Crédits Programme STARTUP COMMUNE		1 293	1 561	-268
Crédits ETAP		1 207	2 844	-1 637
Crédits Programme CPG		1 201	1 568	-367
Crédits Programme GREEN START UP		820	1 072	-252
Crédits Familles Vulnérables		809	-	809
Crédits compétition Machrouek		548	-	548
Crédit ESS Finance LF 2022		531	-	531
Dotation FOSDAP		139	260	-121
Crédits AF-BG-TUNISIA LTD		25	64	-39
Dotation Entreprise Solidaire		2	24	-22
Crédits AF-STORM		1	8	-7
Crédits Programme PNUD		-	17	-17
TOTAL		620 941	601 696	19 245

(ii) Cette rubrique enregistre le montant des crédits consolidés. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Crédits consolidés BTP	3 480	4 290	-810

Crédits consolidés GREEN STARTUP	365	427	-62
Crédits consolidés STARTUP EDUCATION	5 892	7 152	-1 260
Crédits consolidés STARTUP COMMUNE	803	935	-132
Crédits consolidés ETAP Autofinancement	20	2	-28
TOTAL	10 560	12 806	-2 246

3-3-3. Crédits impayés en Principal sur Ressources Ordinaires :

Le total des impayés en principal accordés sur ressources ordinaires au 31 Décembre 2023, a atteint **28 828 KDT**. Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022 (retraité)	31/12/2022	Variation
Crédits sur fonds propres Impayés (*)	27 855	33 693	-	-5 838
Crédits Consolidés sur fonds propres impayés	973	577	577	396
Crédits sur ressources ordinaires impayés	-	-	29 683	-
Crédits agence impayés	-	-	274	-
Crédits PCF Impayés	-	-	3 736	-
TOTAL	28 828	34 270	34 270	-5 442

(*) Les montants relatifs à l'année 2022 ont été retraités pour les besoins de comparabilité suite à la conversion des cellules régionales en agences bancaires.

3-3-4. Intérêts impayés sur Ressources Ordinaires :

Ce compte enregistre le montant des intérêts impayés sur les crédits octroyés sur ressources ordinaires. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022 (retraité)	31/12/2022	Variation
Intérêts Impayés des crédits sur fonds propres (*)	2 587	3 229	-	-642
Intérêts Impayés des crédits consolidés sur fonds propres	595	446	446	149
Intérêts Impayés sur ressources ordinaires	-	-	2 967	-
Intérêts Impayés sur crédits agences	-	-	29	-
Intérêts Impayés P.C.F	-	-	233	-
TOTAL	3 182	3 675	3 675	-493

(*) Les montants relatifs à l'année 2022 ont été retraités pour les besoins de comparabilité suite à la conversion des cellules régionales en agences bancaires.

3-3-5. Crédits impayés en Principal sur Ressources Spéciales :

Le total des impayés en principal accordés sur ressources spéciales au 31 Décembre 2023, a atteint **114 191 KDT**. Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
a-Impayés sur Emprunt :	59 424	64 511	-5 087
Crédits sur la ligne FNE impayés	41 355	45 613	-4 258
Crédits FADES2 impayés	7 261	8 625	-1 364
Crédits BID impayés	583	658	-75
Financement MOURABAHA impayés	2 276	2 574	-298
Financement IJARA impayés	1 081	913	168
Crédits Art11 LF2017 impayés	6 868	6 128	740
b-Impayés Gestion pour Compte :	54 767	50 821	3 946
Dotation FONAPRAM impayée	19 168	20 829	-1 661
Crédits FOSDAP impayés	85	102	-17
Crédits ONA impayés	21 231	20 350	881
Crédits BTP impayés	831	280	551
Crédits QFF impayés	26	52	-26
Crédits INTILAK impayés	3 274	2 929	345
Crédits ETAP impayés	189	86	103
Crédits BG impayés	2	9	-7
Dotation MAF impayés	4 912	5 107	-195
Dotation Entreprise Solidaire impayés	7	8	-1
Crédits STORM MPJ impayés	30	46	-16
Crédits PNUD impayés	41	80	-39
Crédits GREEN START UP impayés	70	12	58
Crédits START UP éducation impayés	482	109	373
Crédits START UP COMMUNE impayés	283	75	208
Crédits Fonds de Soutien TPE-COVID impayés	3 985	701	3 284
Crédits MPJ Prêt Participatif LFC 2015 impayés	88	28	60
Prêt Participatif CPG impayés	60	18	42
Crédits compétition Machrou3ek impayés	3	-	3
TOTAL	114 191	115 332	-1 141

3-3-6. Intérêts impayés sur Ressources Spéciales :

Ce compte enregistre le montant des intérêts impayés sur les crédits octroyés sur ressources spéciales. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
a-Intérêts payés sur Emprunt :	<u>12 853</u>	<u>14 205</u>	<u>-1 352</u>
Intérêts payés FNE	8 770	9 392	-622
Impayés sur frais BID	45	51	-6
Intérêts payés FADES2	1 574	2 189	-615
Profits Mourabaha payés	548	689	-141
Profits IJARA payés	342	378	-36
Intérêts payés art11 LF 2017	1 574	1 506	68
b-Intérêts payés Gestion pour Compte :	<u>1 377</u>	<u>1 170</u>	<u>207</u>
Intérêts payés sur Dotation MAF	8	-	8
Intérêts payés ONA	1 197	1 097	100
Intérêts payés FOSDAP	16	23	-7
Intérêts payés BTP	73	24	49
Intérêts payés GREEN START UP	4	1	3
Intérêts payés START UP éducation	47	15	32
Intérêts payés START UP COMMUNE	32	10	22
TOTAL	14 230	15 375	-1 145

3-3-7. Clients comptes débiteurs :

Il s'agit des clients ayant des comptes débiteurs et qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022 (retraité)	31/12/2022	Variation
Comptes Courants (*)	2 105	1 413	351	692
Comptes Courants Association	-	-	62	-
Comptes Courants Personnel BTS	-	-	1 000	-
Comptes Chèques (*)	528	299	299	229
Comptes spéciaux (MPJ+PCF+SURL) (*)	1 203	1 352	-	-149
Compte spécial MPJ	-	-	1005	-
Compte Spécial PCF	-	-	346	-
Compte spécial SUARL	-	-	1	-
TOTAL	3 836	3 064	3 064	772

(*) Les montants relatifs à l'année 2022 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

3-3-8. Créances contentieuses sur ressources ordinaires :

Ce compte enregistre le montant des créances contentieuses sur les ressources ordinaires. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022 (retraité)	31/12/2022	Variation
-------------	------------	--------------------------	------------	-----------

Créances contentieuses des crédits sur fonds propres (*)	125 899	124 911	-	988
Créances contentieuses des crédits consolidés sur fonds propres	5 732	3 537	3 537	2 195
Créances contentieuses sur crédits agence	-	-	1 362	-
Créances contentieuses sur crédits PCF	-	-	23	-
Créances contentieuses sur ressources ordinaires	-	-	123 526	-
TOTAL	131 631	128 448	128 448	3 183

(*) Les montants relatifs à l'année 2022 ont été retraités pour les besoins de comparabilité suite à la conversion des cellules régionales en agences bancaires.

3-3-9. Créances contentieuses sur ressources spéciales :

Ce compte enregistre le montant des créances contentieuses sur les ressources spéciales. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	12/12/2022	Variation
a-Créances contentieuses sur Emprunt :	<u>205 665</u>	<u>175 833</u>	<u>29 832</u>
Créances contentieuses sur la ligne FNE	137 583	118 050	19 533
Créances contentieuses sur FADES2	31 875	28 110	3 765
Créances contentieuses sur BID	985	968	17
Créances contentieuses sur Financement MOURABAHA	10 016	8 681	1 335
Créances contentieuses sur Financement IJARA	5 338	5 021	317
Créances contentieuses sur Crédits Art11 LF2017	19 868	15 003	4 865
b-Créances contentieuses Gestion pour Compte :	<u>159 456</u>	<u>136 342</u>	<u>23 114</u>
Créances contentieuses sur Dotation FONAPRAM	97 969	89 393	8 576
Créances contentieuses sur Crédits FOSDAP	1 398	1 365	33
Créances contentieuses sur Crédits ONA	5 159	3 829	1 330
Créances contentieuses sur Crédits BTP	1 527	563	964
Créances contentieuses sur Crédits QFF	3 540	3 635	-95
Créances contentieuses sur Crédits INTILAK	36 320	28 038	8 282
Créances contentieuses sur Crédits ETAP Autofinancement	1 853	563	1 290
Créances contentieuses sur Crédits BG	78	62	16
Créances contentieuses sur Dotation MAF	3 239	2 259	980
Créances contentieuses sur Crédits STORM MPJ	54	59	-5
Créances contentieuses sur Crédits PNUD	149	119	30
Créances contentieuses sur Crédits START UP éducation	404	-	404
Créances contentieuses sur Crédits Fonds de soutien TPE-COVID	1 330	468	862
Créances contentieuses sur Crédits MPJ PRET PARTICIPATIF LFC 2015	3 507	3 316	191
Créances contentieuses sur PRET PARTICIPATIF CPG	2 814	2 558	256
Créances contentieuses sur Dotation MPJ Entreprise solidaire	115	115	0
TOTAL	365 121	312 175	52 946

3-3-10. Intérêts échus :

Ce compte enregistre les intérêts échus au 31 Décembre 2023. Il se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Intérêts échus sur ressources ordinaires	<u>56</u>	<u>50</u>	<u>6</u>
Intérêts échus des crédits sur fonds propres	3	2	1
Intérêts échus des crédits consolidés sur fonds propres	53	48	5
Intérêts échus sur ressources spéciales	<u>790</u>	<u>720</u>	<u>70</u>
Intérêts échus sur Dotation MAF	1	-	1
Intérêts échus sur crédit FNE	559	498	61
Intérêts échus sur crédit FADES2	40	71	-31
Intérêts échus sur crédit Art 11 LF2017	131	110	21
Intérêts échus sur crédits ONA pour FDR	36	31	5
Intérêts échus sur CMT MPJ programme BTP	9	3	6
Intérêts échus sur CMT MPJ green Start up	2	-	2
Intérêts échus sur CMT MPJ startup éducation	9	4	5
Intérêts échus sur CMT MPJ startup commune	2	2	-
Intérêts échus dotation FOSDAP NP	-	1	-1
Intérêt échu sur crédit ESS LF 2022	1	-	1

3-3-11. Agios réservés :

Ce compte enregistre les intérêts et profits réservés au 31 Décembre 2023. Il se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2023	31/12/2022 (retraité)	31/12/2022	Variation
Agios réservés sur ressource ordinaire	<u>20 698</u>	<u>20 350</u>	<u>20 350</u>	<u>348</u>
Agios réservés des crédits sur fonds propres (*)	18 309	18 754	-	-445
Agios réservés des crédits consolidés sur fonds propres	2 389	1 596	1 596	793
Agios réservés sur crédits M.T	-	-	17 886	-
Agios réservés sur crédits PCF	-	-	235	-
Agios réservés sur crédits Succursale	-	-	633	-
Agios réservés sur ressource spéciale (Emprunt)	<u>42 721</u>	<u>38 406</u>	<u>38 406</u>	<u>4 315</u>
Agios réservés sur frais BID	139	145	145	-6
Agios réservés sur FNE	28 232	25 410	25 410	2 822
Agios réservés sur FADES2	6 542	6 293	6 293	249
Agios réservés sur art 11 LF2017	4 568	3 586	3 586	982
Profits Réservés sur Financement Mourabaha	2 109	1 993	1 993	116
Profits Réservés sur Financement IJARA	1 131	979	979	152
TOTAL	<u>63 419</u>	<u>58 756</u>	<u>58 756</u>	<u>4 663</u>

(*) Les montants relatifs à l'année 2022 ont été retraités pour les besoins de comparabilité suite à la conversion des cellules régionales en agences bancaires.

3-3-12. Provisions sur crédits :

Ce compte enregistre les provisions effectuées sur les crédits impayés dont le risque final est supporté par la banque. Il se détaille comme suit :

Désignation	Notes	31/12/2023	31/12/2022 (retraité)	31/12/2022	Variation
Provisions sur ressources ordinaires		<u>20 680</u>	<u>20 232</u>	-	<u>448</u>
Provisions crédits sur fonds propres (*)		3 499	3 874	-	-375
Provisions crédits agence		-	-	467	-
Provisions crédits PCF		-	-	390	-
Provisions crédits sur M.T		-	-	3 017	-
Provisions crédits consolidés sur fonds propres		553	459	459	94
Provisions comptes débiteurs		1 528	1 498	1 498	30
Provisions crédits contentieux (*)	(a)	15 100	14 401	32 429	699
Provisions sur ressources spéciales (Emprunt)		<u>28 722</u>	<u>27 442</u>	-	<u>1 280</u>
Provisions crédits FNE		6 362	7 078	7 078	-716
Provisions crédits art11 LF2017		1 237	1 233	1 233	4
Provisions crédits BID		58	66	66	-8
Provisions crédits FADES2		1 084	1 635	1 635	-551
Provisions sur Financement Mourabaha & IJARA		670	803	803	-133
Provisions crédits QFF		6	14	14	-8
Provision crédits contentieux (*)	(b)	19 305	16 613	-	2 692
Provisions Complémentaires sur crédits (*)		<u>3 592</u>	<u>3 793</u>	<u>2 378</u>	<u>-201</u>
Provisions collectives		<u>3 800</u>	<u>3 304</u>	<u>3 304</u>	<u>496</u>
Provisions additionnelles	(c)	<u>132</u>	<u>138</u>	<u>138</u>	<u>-6</u>
TOTAL		<u>56 926</u>	<u>54 909</u>	<u>54 909</u>	<u>2 017</u>

(*) Les montants relatifs à l'année 2022 ont été retraités pour les besoins de comparabilité suite à la conversion des cellules régionales en agences bancaires.

(a) Provisions sur crédit contentieux sur ressources ordinaires

La provision sur crédit contentieux se présente comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Provisions crédits contentieux sur fonds propres	13 148	12 785	363
Provisions crédits contentieux consolidés sur fonds propres	455	288	167
Provisions comptes débiteurs contentieux	1 497	1 328	169
TOTAL	<u>15 100</u>	<u>14 401</u>	<u>699</u>

(b) Provisions sur crédit contentieux sur ressources spéciales (Emprunt)

La provision sur crédit contentieux se présente comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
-------------	------------	------------	-----------

Provisions crédits contentieux FNE	12 848	11 093	1 755
Provisions crédit contentieux art11 LF2017	1 778	1 380	398
Provisions crédits contentieux BID	97	95	2
Provisions crédits contentieux FADES2	2 705	2 420	285
Provisions sur Financement contentieux Mourabaha & IJARA	1 660	1 406	254
Provisions crédits contentieux QFF	217	219	-2
TOTAL	19 305	16 613	2 692

(c) Provisions additionnelles

La provision additionnelle se présente comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Provisions additionnelles	1	5	-4
Provisions additionnelles contentieux	131	133	-2
TOTAL	132	138	-6

3-3-13. Intérêts à recevoir sur ressources spéciales (Gestion pour compte) :

Ce compte enregistre les intérêts à recevoir sur les fonds gérés pour le compte d'autrui. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Intérêts à recevoir sur ONA	1 572	1 405	167
Intérêts à recevoir sur FOSDAP	261	261	-
Intérêts à recevoir sur BTP	56	43	13
Intérêts à recevoir sur GREEN START UP	5	4	1
Intérêts à recevoir sur START UP éducation	31	33	-2
Intérêts à recevoir sur START UP commune	19	14	5
Intérêts à recevoir sur crédits consolidés	285	210	75
Intérêts à recevoir sur crédits ESS LF 2023	7	-	7
Intérêts à recevoir sur crédits Entreprises Communautaires LF 2023	1	-	1
TOTAL	2 237	1 970	267

3-4. Portefeuille d'investissement :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2023 à **43 966 KDT** contre **41 441 KDT** au 31 Décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Titre de participation	1 417	1 347	70
Participation à la Trésorerie Générale de Tunisie	42 549	40 094	2 455
TOTAL	43 966	41 441	2 525

3-4-1 Titres de participation :

Désignation	Montant brut	Provision	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Société Tunisienne de Garantie	20	-	20	20
Société SIDCO	365	-221	144	134
Société SODIS SICAR	391	-273	118	129
SIBTEL	69	-	69	69
Société FRDCM	175	-175	-	-
Société SODINO	2 084	-1 018	1 066	995
TOTAL	3 104	-1 687	1 417	1 347

3-4-2. Participation à la Trésorerie Générale de Tunisie (TGT) :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Participation à la TGT	42 454	40 000	2 454
Créances rattachées	95	94	1
TOTAL	42 549	40 094	2 455

3-5. Valeurs immobilisées

La valeur nette des immobilisations s'élève au 31 Décembre 2023 à **10 185 KDT** contre **9 556 KDT** au 31 Décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Logiciel Informatique	2 339	2 328	11
Fonds de commerce	26	26	-
Immobilisations en cours	-	960	-960
Matériel Informatique	7 511	6 253	1 258
Matériel de Transport	2 108	2 354	-246
Mobilier et Matériel de Bureau	4 555	3 865	690
Terrains	1 439	1 439	-
Constructions	5 608	5 608	-
Agencements, Aménagements et Installations	8 185	6 038	2 147
Total immobilisations Brutes	31 771	28 871	2 900
Amortissements	-21 586	-19 315	-2 271
Total immobilisations nettes	10 185	9 556	629

Tableau de variation des immobilisations au 31 Décembre 2023(en dinars)

Désignation	Valeurs Brutes 31/12/2022	Acquisitions/ Reclassement	Cessions/ Redressement	Valeurs Brutes 31/12/2023	Taux %	Amort. cumulés 31/12/2022	Dotations 31/12/2023	Cessions	Amort. cumulés 31/12/2023	VCN au 31/12/2023
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	0%	-	-	-	-	-
Fonds de commerce	26 102	-	-	26 102	5%	19 086	1 305	-	20 391	5 711
Software-logiciels	2 327 989	10 314	-	2 338 303	33%	1 932 409	236 190	-	2 168 599	169 704
Total Immobilisations incorporelles	2 354 091	10 314	-	2 364 405		1 951 495	237 495		2 188 990	175 414
Immobilisations corporelles en cours	959 785	-	959 785	-	0%	-	-	-	-	-
Mobilier de bureau	3 864 883	821 418	130 930	4 555 371	20%	2 814 156	384 692	129 758	3 069 090	1 486 281
Matériel de transport et de signalisation	2 354 335	-	246 537	2 107 798	20%	1 752 912	206 524	246 537	1 712 899	394 899
Hardware-matériels et accessoires informatiques	6 253 449	1 322 752	65 251	7 510 950	33%	5 033 992	969 958	65 251	5 938 699	1 572 251
Aménagement agencement et installations	6 037 816	2 147 163	-	8 184 979	10%	3 457 920	632 605	-	4 090 525	4 094 454
Construction	5 607 840	-	-	5 607 840	5%	4 304 978	280 392	-	4 585 370	1 022 470
Terrains	1 439 399	-	-	1 439 399	0%	-	-	-	-	1 439 399
Total Immobilisations corporelles	26 517 507	4 291 333	1 402 503	29 406 337	-	17 363 958	2 474 171	441 546	19 396 583	10 009 754
Total Actif Immobilisé	28 871 598	4 301 647	1 402 503	31 770 742	-	19 315 453	2 711 666	441 546	21 585 573	10 185 166

3-6. Autres actifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2023 à **41 316 KDT** contre **36 857 KDT** au 31 Décembre 2022, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Sièges, succursales et agences		228	218	10
Comptes centraux et liaisons		228	218	10
Comptes d'attente et de régularisation		1 813	1 078	735
Comptes d'attente et de régularisation		845	338	507
Valeur en compensation		545	254	291
Compte Achat IJARA		423	486	-63
Créances sur le Personnel		5 623	5 405	218
Débiteurs divers		33 731	30 235	3 496
Créance sur l'Etat (*)		13 117	10 438	2 679
Etat, impôts et taxes		6 673	7 448	-775
Subvention PCF		37	37	0
Commissions de gestion à recevoir	(1)	13 904	12 312	1 592
Autres éléments actifs		18	18	-
Compte des stocks		18	18	-
Provision pour risque divers (**)		-97	-97	-
TOTAL		41 316	36 857	4 459

(*) Il s'agit des sommes à récupérer de l'Etat :

- 8 219 KDT dans le cadre de l'abandon de crédits Agricoles (conformément à la loi 2013-54 du 30 Décembre 2013 modifié par la loi n°2015-18 du 2 Juin 2015).

-4 898 KDT dans le cadre de la prise en charge par l'Etat des risques de change relatifs à emprunt FADES.

(**) Il s'agit essentiellement des provisions sur l'ancien personnel, comptes rattachés et sur subvention PCF.

3-6-1. Commissions de gestion à recevoir :

Cette rubrique enregistre le montant des Commissions de gestion à recevoir, elle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Commissions de gestion à recevoir FONAPRAM	6 927	6 298	629
Commissions de gestion à recevoir ONA	4 697	4 076	621
Commissions de gestion à recevoir INTILAK	2 161	1 830	331
Commissions de gestion à recevoir FOSDAP	96	92	4
Commissions de gestion à recevoir FONDS SPECIFIQUE MNISTERE EMPLOI	16	16	-
Commissions de gestion à recevoir Progr. COVID-19	7	-	7
TOTAL	13 904	12 312	1 592

NOTE N°4 : BILAN PASSIF

4-1. Banque Centrale et CCP

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2023 à **2 434 KDT**, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Compte CCP exploitation	(1)	2 434	2 081	353
TOTAL(*)		2 434	2 081	353

4-1-1. Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Compte CCP 3024-84	1 763	1 763	-
Compte CCP 3127-81	109	109	-
Compte CCP 848502	562	209	353
TOTAL	2 434	2 081	353

4-2. Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2023 à **47 606 KDT** contre un solde de **30 720 KDT** au 31 Décembre 2022, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Comptes Courants	21 572	12 243	9 329
Comptes Chèques	11 529	5 564	5 965
Comptes d'épargne	3 309	1 211	2 098
Autres sommes dues à la clientèle	11 196	11 702	-506
-Comptes spéciaux (MPJ+PCF+SUARL)	8 963	9 981	-1 018
-Comptes blocage 1er Loyer IJARA	1 261	1 047	214
-Blocage constitué pour le compte de la clientèle	972	674	298
TOTAL	47 606	30 720	16 886

4-3. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2023 à **1 641 775 KDT** contre un solde de **1 528 341 KDT** au 31 Décembre 2022, et se détaille comme suit :

Désignations	Note	31/12/2023	31/12/2022 (retraité)	31/12/2022	Variation
Total brut des emprunts et ressources spéciales (*)		1 640 245	1 526 677	1 502 977	113 568
Ressources d'Emprunt	(1)	640 614	622 875	622 875	17 739
Ressources Gestion Pour Compte	(2)	963 069	880 102	880 102	82 967
Ressources du Fonds National de Garantie (*)		36 562	23 700	-	12 862
Dettes rattachées		1 530	1 664	1 664	-134
Total (*)		1 641 775	1 528 341	1 504 641	113 434

(*) Les montants relatifs à l'année 2022 ont été retraités pour les besoins de comparabilité suite au reclassement des ressources du Fonds National de Garantie de la rubrique PA5 à la rubrique PA4.

4-3-1. Les Ressources d'Emprunt se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
MPJ FNE Programme spécifique	397 100	362 100	35 000
Emprunt FADES 1	2 323	4 644	-2 321
Emprunt FADES 2	98 015	103 165	-5 150
Ressources BID1	78	78	-
Fonds MOUDHARBA BID 2	55 821	62 278	-6 457
Programme LF 2017 ART 11	87 277	90 610	-3 333
TOTAL	640 614	622 875	17 739

La ventilation des ressources d'emprunt et dettes rattachées selon la durée résiduelle au 31/12/2023 se présente comme suit :

Désignation	≤ 3 mois]3mois-6mois]]6mois-1an]]1an-2an]]2an-5an]	> 5 ans	TOTAL
Ressources d'Emprunt	6 421	2 272	10 471	18 086	56 682	546 682	640 614
Dettes rattachées	1 512	18	-	-	-	-	1 530
TOTAL	7 933	2 290	10 471	18 086	56 682	546 682	642 144

4-3-2. Les Ressources Gestion Pour Compte se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022 (retraité)	31/12/2022	Variation
Micro crédit Dotation de L'Etat et FNE	236 271	239 271	239 271	-3 000
FONAPRAM (*)	208 791	193 936	241 634	14 855
Prime Investissement/ETAT	-	-	-47 698	-
Fonds INTILAK	128 795	128 770	128 770	25
Micro crédit LF 2017 ART 11	114 817	112 413	112 413	2 404
Ressources ONA-FR	56 698	50 506	50 506	6 192
Ressources FOSDAP	45 062	45 036	45 036	26
Subvention à recevoir FOSDAP	-42 705	-39 644	-39 644	-3061
Fonds soutien TPE COVID	42 260	35 192	35 192	7 068
Fonds MAF	29 998	27 542	27 542	2 456
Programme d'appui à la formation et à l'insertion professionnelle (PAFIP)	26 334	-	-	26 334
Fonds Minist. de l'Equip. et Trav. Publique	23 274	23 238	23 238	36
Micro crédit Ministère Agriculture	14 000	14 000	14 000	-
Programme Startup Education	10 839	10 768	10 768	71
Ligne Entreprises Communautaires Art 29 LF 2023	9 979	-	-	9 979
Ligne crédit ESS finance LF 2022	9 968	-	-	9 968
Prog. Loi de Finance Complém. 2015 (article 6)	8 034	8 046	8 046	-12
Programme startup Commune	7 091	7 061	7 061	30
Ressources ETAP (*)	4 828	4 841	2 184	-13
Micro crédit ETAP (*)	-	-	3 667	-
Ligne Familles Vulnérables Art 19 LF 2023	4 757	-	-	4 757
Dotation Programme CPG	4 516	4 520	4 520	-4

Désignation	31/12/2023	31/12/2022 (retraité)	31/12/2022	Variation
Ligne Agri-preneur	4 000	-	-	4 000
Fonds QFF	2 482	2 482	2 482	-
Fonds GREEN START UP	2 235	2 227	2 227	8
Fonds Tuniso- Belge	1 857	1 857	1 857	-
Micro crédit Ministère de femme	1 595	-	-	1 595
Fonds British Gaz	1 539	1 539	1 539	-
Ligne MACHROU3EK	1 305	2 355	2 355	-1 050
Ressources PRD	1 100	1 100	1 100	-
Micro crédit ETAP (*)	1 010	1 010	-	-
Prêt Participatif Programme PNUD	584	584	584	-
Prog. Minist. de l'emploi et de la Formation Prof.	540	541	541	-1
Micro crédit PDHL	444	444	444	-
Association caritative TUNITHON	213	-	-	213
Ressource STORM	197	197	197	-
Micro crédit OVERSEAS	184	184	184	-
Ligne don BIT Programme JEUNESS	91	-	-	91
Fonds SEREPT	66	66	66	-
Micro crédit OMS	18	18	18	-
Fonds SSI PROJ ECO MAINTORING	2	2	2	-
TOTAL	963 069	880 102	880 102	82 967

(*) Les montants relatifs à l'année 2022 ont été retraités pour les besoins de comparabilité suite au regroupement des ressources ETAP et de la présentation de la ressource FONAPRAM en net des Primes d'investissement.

4-4. Autres passifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2023 à **83 326 KDT** contre un solde de **72 116 KDT** au 31 Décembre 2022, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2023	31/12/2022 (retraité)	31/12/2022	Variation
Provisions pour passifs et charges	(1)	5 230	5 072	5 072	158
Comptes régularisation et Créiteurs Divers (*)	(2)	78 096	67 044	90 744	11 052
TOTAL (*)		83 326	72 116	95 816	11 210

(*) Les montants relatifs à l'année 2022 ont été retraités pour les besoins de comparabilité

4-4-1 Le solde de la rubrique "Provisions pour passifs et charges" se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Provision Suspens CCP	2 532	2 532	-
Provision Suspens bancaires	40	40	-
Provision Sur Caisse	3	3	-
Provisions sur Engagement par Signature	44	11	33
Provisions contentieux sur engagement par signature	64	134	-70
Provisions sur engagement Hors Bilan	46	-	46
Provisions pour risques divers	2 501	2 352	149
TOTAL	5 230	5 072	158

4-4-2. Le solde de la rubrique "Comptes régularisation et Crédeurs Divers" se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022 (retraité)	31/12/2022	Variation
Sièges, succursales et agences	53	66	66	-13
Comptes liaisons et centraux	53	66	66	-13
Comptes d'attente et de régularisation	22 937	20 658	20 658	2 279
Personnel, charges à payer	19 471	17 325	17 325	2 146
Comptes d'attente (*)	1 396	1 532	1 532	-136
Comptes de régularisation	291	329	329	-38
Valeur en compensation à régler	835	855	855	-20
Compte d'intérêt général (**)	944	617	617	327
Crédeurs divers	55 106	46 320	70 020	8 786
Fournisseurs MPJ (3*)	39 135	33 227	33 227	5 908
Fournisseurs Mourabaha	2 326	2 050	2 050	276
Fournisseurs IJARA	438	502	502	-64
Fournisseur d'immobilisation	576	678	678	-102
Auxiliaire de Justice	865	907	907	-42
Fonds National de Garantie à payer (4*)	182	171	23 871	11
Etat, impôts et taxes	11 580	8 781	8 781	2 799
Assurances à payer	4	4	4	-
TOTAL (4*)	78 096	67 044	90 744	11 052

(*) Il s'agit essentiellement des recouvrements PCF encaissés par la banque et non encore identifiés.

(**) Il s'agit des pénalités de retard sur les produits de la finance Islamique revenant à des actions d'intérêt général selon les normes charaïques.

(3*) Il s'agit des montants bloqués sur les comptes clients pour le règlement des factures fournisseurs MPJ.

(4*) Les montants relatifs à l'année 2022 ont été retraités pour les besoins de comparabilité suite au reclassement des ressources du Fonds National de Garantie de la rubrique PA5 à la rubrique PA4.

4-5. Capitaux propres

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2023 à **119 165 KDT** contre **109 210 KDT** au 31 Décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Capital (*)		60 000	60 000	0
Réserves	(1)	13 457	12 710	747
Résultats reportés		35 871	27 396	8 475
Résultat de l'exercice		9 837	9 104	733
TOTAL		119 165	109 210	9 955

(*) La structure du capital est détaillée à la page 8.

Tableau d'évolution des capitaux propres au 31/12/2023 après affectation du résultat de l'exercice 2022 :

Rubriques	Capital	Réserves légales	Fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde avant Affectation du Résultat 2022	60 000	5 771	6 939	27 396	9 104	109 210
Affectation Résultat de l'exercice 2022	-	229	400	8 475	-	9 104
Solde après Affectation du Résultat 2022 (1)	60 000	6 000	7 339	35 871	-	109 210
Intérêts recouverts des prêts sur fonds social en 2023 (2)	-	-	118	-	-	118
Résultat de l'exercice 2023 (3)	-	-	-	-	9 837	9 837
solde au 31/12/2023 (1)+(2)+(3)	60 000	6 000	7 457	35 871	9 837	119 165

4-5-1. Les réserves se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Reserve Légale	6 000	5 771	229
Réserve pour fonds social (*)	7 457	6 939	518
TOTAL	13 457	12 710	747

(*) Les réserves pour fonds social au 31/12/2023 se détaillent comme suit :

Détaille Fonds Social	Montant
1- Solde au 31/12/2022	6 939
- Trésorerie	2 636
- Prêts au personnel	4 303
2- Ressources de l'année 2023	518
- Quote-part résultat de l'exercice précédent	400
- Intérêts de prêts au personnel	118
3- Solde au 31/12/2023	7 457
- Trésorerie	3 220
- Prêts au personnel	4 237

NOTE N°5 : ETAT DE RESULTAT

5-1. Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2023 à **60 862 KDT** contre **58 014 KDT** au 31 Décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Notes	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Produits des placements		24 426	23 223	1 203
Intérêts sur crédits	(1)	28 915	27 092	1 823
Produits sur opérations Mourabaha		1 503	1 667	-164
Produits sur opérations Ijara		6 018	6 032	-14
TOTAL		60 862	58 014	2 848

5-1-1. Les Intérêts sur crédits, ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022 (retraité)	31/12/2022	Variation
Intérêts sur crédits (Ressources ordinaires)	9 227	9 154	9 154	73
Intérêts des crédits sur fonds propres (*)	8 296	8 362	-	-66
Intérêts des crédits Consolidés sur fonds propres	931	792	792	139
Intérêts sur crédits M.T	-	-	7 189	-
Intérêts sur crédits PCF Impayés	-	-	96	-
Intérêts sur crédits Succursale	-	-	1 077	-
Intérêts sur crédits (Ressources d'Emprunt)	19 688	17 938	17 938	1 750
Intérêts sur crédits FNE	14 736	12 718	12 718	2 018
Intérêts sur crédits FADES2	1 851	2 673	2 673	-822
Intérêts sur crédits Art 11 LF2017	3 095	2 544	2 544	551
Récupération frais sur crédit BID	6	3	3	3
Total	28 915	27 092	27 092	1 823

(*) Les montants relatifs à l'année 2022 ont été retraités pour les besoins de comparabilité suite à la conversion des cellules régionales en agences bancaires.

5-2. Commissions

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	Notes	31/12/2023	31/12/2022 (retraité)	31/12/2022	Variation
Commissions sur compte (*)	(1)	1 595	728	783	867
Commissions sur Aval et Caution (*)		59	55	-	4
Commissions d'études		2 655	2 224	2 224	431
Commissions sur opérations Mourabaha		128	81	81	47
Commissions sur opérations IJARA		98	80	80	18
Commissions de gestion	(2)	4 366	4 326	4 326	40
Total		8 901	7 494	7 494	1 407

(*) Les montants relatifs à l'année 2022 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

5-2-1. Les commissions sur compte se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Commissions sur Chèques, effets, virements et tenue de compte	893	419	474
Commissions sur opérations Monétiques	477	99	378
Commissions sur mains levées	225	210	15
TOTAL	1 595	728	867

5-2-2. Les commissions de gestion se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022 (retraité)	31/12/2022	Variation
Commissions de gestion lignes Micro Crédit	1 255	1 228	1 228	27
Commissions de gestion FONAPRAM	528	512	512	16
Commissions de gestion ONA	522	412	412	110
Commissions de gestion Programme Ministère de la Femme MAF (*)	515	235	206	280
Commissions de gestion sur Dotation RAIDET(*)	-	-	29	-
Commissions de gestion art 11 MC	439	377	377	62
Commissions de gestion Fonds de Soutien TPE-COVID 19	339	976	976	-637
Commissions de gestion INTILAK	278	261	261	17
Commissions gestion Programme Familles Vulnérables LF 2023	204	-	-	204
Commissions de gestion BTP	108	134	134	-26
Commissions de gestion STAT UP Commune	61	23	23	38
Commission de gestion Programme ESS Finance LF 2022	27	-	-	27
Commissions de gestion STAT UP Education	23	37	37	-14
Commissions de gestion GREEN STAT UP	18	18	18	-
Commission de gestion sur Crédit Entreprises Communautaires Art 29 LF 2023	18	-	-	18
Commissions de gestion ETAP Autofinancement	11	91	91	-80
Commissions de gestion Prêt Participatif LFC (LFC 2015)	10	10	10	-
Commissions de gestion CPG	4	5	5	-1
Commissions de gestion FOSDAP	4	5	5	-1
Commissions de gestion PNUD	1	1	1	-
Commissions de gestion Prog. Entreprise Solidaire	1	1	1	-
TOTAL	4 366	4 326	4 326	40

(*) Les montants relatifs à l'année 2022 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

5-3. Revenus du portefeuille d'investissement :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022 (retraité)	31/12/2022	Variation
Intérêts sur participation à la trésorerie générale Tunisie (*)	3 068	95	-	2 973
TOTAL	3 068	95	-	2 973

(*) Le montant relatif au 31/12/2022 a été réaffecté à la rubrique « Revenus du portefeuille d'investissement » au lieu de la rubrique « Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ».

5-4. Intérêts Encourus et charges assimilées :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022 (retraité)	31/12/2022	Variation
Intérêts sur emprunt FADES	3 287	3 521	3 521	-234
Intérêts sur emprunt BID	1 674	1 871	1 871	-197
Frais SMT (*)	-	-	271	-
Intérêts Créiteurs (*)	174	56	-	118
Autres intérêts (*)	11	9	65	2
TOTAL	5 146	5 457	5 728	-311

(*) Les montants relatifs à l'année 2022 ont été retraités pour les besoins de comparabilité suite au reclassement des frais SMT à la rubrique CH7 charges générales d'exploitation et à la distinction des intérêts créiteurs de la rubrique « Autres intérêts ».

5-5. Dotations aux provisions et résultats des corrections des valeurs sur créances hors bilan et passif :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022 (retraité)	31/12/2022	Variation
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	8 324	13 525	2 619	-5 201
Dotation aux provisions sur Créances douteuses (*)	3 024	5 652	1 906	-2 628
Dotation aux provisions sur Financement Islamique	257	297	-	-40
Dotation aux provisions sur engagements hors bilan	46	8	-	38
Dotation aux provisions sur Créances contentieuses	4 080	6 124	-	-2 044
Dotation aux provisions sur Créances contentieuses (Financement Islamique)	421	726	-	-305
Dotation aux provisions additionnelles (*)	-	22	17	-22
Dotation aux provisions collectives	496	696	696	-200
Reprises sur provisions pour dépréciation des créances	-6 299	-11 305	-399	5 006
Reprise sur provisions Créances douteuses (*)	-4 506	-6 826	-1	2 320
Reprise sur provisions sur Financement Islamique (*)	-390	-695	-398	305
Reprise sur provisions sur engagements hors bilan	-38	-17	-	-21
Reprise sur provisions sur Créances contentieuses	-1 193	-3 667	-	2 474
Reprise sur provisions sur Créances contentieuses (Financement Islamique)	-166	-95	-	-71

Désignation	31/12/2023	31/12/2022 (retraité)	31/12/2022	Variation
Reprise sur provisions additionnelles	-6	-5	-	-1
Dotations nettes aux provisions pour passifs	150	-644	-644	794
Dotation aux provisions pour risques	150	-647	-647	797
Dotation aux provisions trésorerie	-	-	-	-
Reprise sur provisions trésorerie	0	3	3	-3
TOTAL	2 175	1 576	1 576	599

(*) Les montants relatifs à l'année 2022 ont été retraités pour les besoins de comparabilité suite à une nouvelle présentation des Dotations aux provisions et Reprise sur provisions distinctement au lieu d'une présentation en net.

5-6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Dotation\Reprise aux provisions pour titres de participation SODIS-SICA	11	6	5
Dotation\Reprise aux provisions pour titres de participation SODINO-SI	-71	-5	-66
Dotation\Reprise aux provisions pour titres de participation SIDCO	-10	-	-10
TOTAL	-70	1	-71

5-7. Autres produits d'exploitation :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2023 à **727 KDT** contre un solde de **663 KDT** au 31 Décembre 2022 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022 (retraité)	31/12/2022	Variation
Récupération frais de Justice (*)	496	460	-	36
Restitution Taxe Formation Professionnelle	103	64	64	39
Commissions sur Chèque	49	26	26	23
Autres produits divers d'exploitation	79	113	113	-34
TOTAL (*)	727	663	203	64

(*) Les montants relatifs à l'année 2022 ont été retraités pour les besoins de comparabilité suite au reclassement de la rubrique « Récupération frais de Justice » de CH7 à PR7.

5-8. Frais de personnel :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2023 à **31 963 KDT** contre un solde de **27 857 KDT** au 31 Décembre 2022 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Salaires, primes et appointements	23 800	21 219	2 581
Charges Sociales	4 859	4 201	658
Assurances Groupe	1 712	666	1 046
Dotation aux provisions Congés payés et départ à la retraite	1 492	1 675	-183
Autres frais	100	96	4
TOTAL	31 963	27 857	4 106

5-9.Charges générales d'exploitation :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2023 à **12 976 KDT** contre un solde de **13 120 KDT** au 31 Décembre 2022 et se détaille ainsi :

Désignation	Notes	31/12/2023	31/12/2022 (retraité)	31/12/2022	Variation
Entretien et réparation		1 688	1 404	1 404	284
Frais de suivi de recouvrement et de contentieux (*)		3 194	3 369	2 909	-175
Honoraires et autres services		1 342	1 383	1 383	-41
Publicité et relations publiques		640	604	604	36
Intervention Amicale BTS		1 192	1 030	1 030	162
Loyers		1 084	1 009	1 009	75
Fournitures		194	238	238	-44
Fournitures non stockées		1 038	942	942	96
Frais sur Cartes VISA (*)		151	271	-	-120
Nettoyages et gardiennage		199	170	170	29
Impôts et taxes		910	816	816	94
Contribution Sociale Solidaire	(1)	898	730	730	168
Don et subvention		2	3	3	-1
Voyages et déplacements		24	17	17	7
Frais de formation		127	154	154	-27
Jeton de présence		140	284	284	-144
Frais postaux		153	23	23	130
Taxe Formation Professionnelle (**)		-	672	672	-672
TOTAL (*)		12 976	13 119	12 388	-143

(*) Les montants relatifs à l'année 2022 ont été retraités pour les besoins de comparabilité suite au reclassement de la rubrique « Récupération frais de Justice » de CH7 à PR7 et suite au reclassement des frais SMT (carte VISA) à la rubrique CH7 charges générales d'exploitation.

(**) Ce montant au 31/12/2022 représente l'écart entre l'avance définitive et l'avance préliminaire de la TFP relative aux années 2018-2019-2020-2021.

5-9-1 Contribution Sociale Solidaire :

La Taxes Contribution Sociale Solidaire se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023
Bénéfice imposable	22 463
Taux	4%
Taxe Contribution Sociale de Solidarité	898

Conformément aux dispositions de l'article 22 de la loi de finance 2023, la BTS a constaté une contribution Sociale de solidarité «CSS » correspond à 4% des bénéfices de la Banque servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés de l'année 2023.

5-10. Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Profit réalisé sur Immobilisation Corporelle	230	-	230
Pertes exceptionnelles (*)	-3	-291	288
Solde gain \ perte d'apurement	-2	41	-43
Jetons de présence Reçus	-	1	-1
TOTAL	225	-249	474

(*) Ce montant au 31/12/2022 représente essentiellement les primes d'investissement agricole accordées aux clients durant la période transitoire entre l'ancienne réglementation et la nouvelle règlementation, qui n'ont pas pu être régularisées conformément à la loi d'investissement 2016-71 du 30/09/2016.

5-11. Impôt sur les sociétés :

L'impôt sur les sociétés au 31 Décembre 2023 s'élève à **7 862 KDT** et se présente comme suit :

Désignation	31/12/2023
Bénéfice comptable avant impôt	19 496
+ Réintégrations	3 606
- Déductions	-639
Résultat fiscal	22 463
Impôt sur les bénéfices (35%)	7 862

5-12. Solde en gains/pertes provenant des éléments extraordinaires :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Taxe conjoncturelle (*)	-898	-	-898
TOTAL	-898	-	-898

(*) Une Taxe conjoncturelle au profit du budget de l'Etat a été instaurée selon l'article 64 de la loi de finances 2024 pour le soutien des équilibres des finances publiques. Ladite taxe est fixée 4% des bénéfices imposables pendant les exercices 2023 et 2024.

NOTE N°6 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

6-1. Cautions, avals et autres garanties donnés :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2023 à **1 153 KDT** contre **838 KDT** au 31 Décembre 2022, et représente les cautions données par la banque aux promoteurs, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Cautions marché public	1 033	669	364
Cautions marché public contentieux	120	169	-49
TOTAL	1 153	838	315

6-2. Engagements de financement donnés :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2023 à **88 964 KDT** et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Engagement BTS + FNE CMT	35 603	22 750	12 853
Engagement BTS FONAPRAM 2Eme génération	12 034	9 031	3 003
Engagement BTS IJARA	10 507	10 695	-188
Engagement BTS LF 2017 ART 11	9 449	7 003	2 446
Engagement financement programme RAIDET	6 190	3 749	2 441
Engagement Financement CCT (Avance sur Subvention Agricole) FP	2 657	1 569	1 088
Engagement BTS sur financement crédit Familles Vulnérables LF 2023	2 544	-	2 544
Engagement BTS ONA	2 232	893	1 339
Engagement BTS INTILAK	1 536	1 174	362
Engagement BTS MOURABAHA	1 326	1 578	-252
Engagement BTS + FNE CCT	1 086	754	332
Engagement BTS sur financement crédit ESS Finance LF 2022	1 084	-	1 084
Engagement BTS sur financement crédit Entreprises Communautaires Art 29 LF 2023	779	-	779
Engagement BTS MAF	565	765	-200
Engagement BTS Agences	478	496	-18
Engagement BTS FONDS DE SOUTIEN TPE Covid 19	313	1 104	-791
Engagement en vers le Fournisseur TAMKIN	274	383	-109
Engagement en vers le Fournisseur IJARA	171	65	106
Engagement BTS sur Crédit Machrou3ek sur FNE	96	-	96
Engagement BTS BTP	20	10	10
Engagement BTS START UP Education	20	10	10
Engagement BTS LFC 2015 Prêt Participatif	-	11	-11
Engagement BTS ETAP	-	1 122	-1 122
Engagement BTS Dotation QFF CCT	-	41	-41
Engagement BTS FOSDAP	-	7	-7
TOTAL	88 964	63 210	25 754

6-3. Engagements de financement reçus :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2023 à **86 832 KDT** contre un solde de **79 914 KDT** au 31 Décembre 2022 et représente les intérêts contractuels non échus de la clientèle.

6-4. Garanties reçues:

Le solde de cette rubrique, s'élève au 31 Décembre 2023 à **1 524 894 KDT**, représente essentiellement les garanties reçues du Fonds National de Garantie au titre des crédits de la BTS, ainsi que les crédits accordés sur les fonds gérés pour le compte d'autrui.

Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Garantie reçue du Fonds National de Garantie	678 609	588 656	89 953
Garantie reçue sur fonds gérer pour compte d'autrui	846 132	787 697	58 435
Garantie Réelle Reçue de la Clientèle	153	-	153
TOTAL	1 524 894	1 376 353	148 541

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires
De La Banque Tunisienne De Solidarité - BTS BANK*

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1- Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier lors de votre assemblée générale ordinaire du 29 avril 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Banque Tunisienne De Solidarité « BTS BANK »** qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2023, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **119 165 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire net de l'exercice s'élevant à **9 837 KDT**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie, conformément au système comptable des entreprises.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1- Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

✓ **Point clé d'audit :**

Au 31 décembre 2023, les intérêts et revenus assimilés et les commissions, portés au niveau de l'état de résultat, totalisent respectivement 60 862 KDT et 8 901 KDT, soit 96% du total des produits d'exploitation bancaire enregistrés au titre de l'exercice 2023.

Les méthodes de prise en compte des commissions et des intérêts et revenus assimilés sont décrites au niveau des notes aux états financiers ; note 2.2.2 « Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits ,constitue un point clé d'audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

✓ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par la banque en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques quant à l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3-2- Classification des créances et estimation des provisions

✓ **Point clé d'audit**

Au 31 décembre 2023, les créances envers les clients s'élèvent à 1 503 524 KDT, nettes des provisions constituées en couverture des risques rattachés qui s'élèvent à 56 926 KDT et des intérêts à recevoir sur ressource spéciales et agios réservés qui ont atteint 65 656 KDT.

Conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 du 17 décembre 1991, relative à la division, couverture et suivi des engagements, la Banque doit constituer des provisions à affecter spécifiquement à tout actif classé, ces provisions se déterminent compte tenu des garanties reçues. La constitution de ces provisions pour couverture des actifs classés est une question clé de notre audit, étant donné que la valeur des engagements est significative (79% de la valeur des actifs de la banque au 31/12/2023). Ces provisions , ainsi que les provisions collectives, sont déterminées déduction faite des garanties reçues du Fonds National de Garantie (FNG) qui assure le remboursement de 90% du

principal des créances impayées après épuisement de toutes les voies de recours judiciaires alors que la circulaire BCT prévoit comme base de détermination des provisions collectives, les engagements bruts .

✓ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi mis en œuvre les diligences d'audit suivantes :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- La vérification de la capacité de la Banque à satisfaire les exigences de dépôt de dossiers d'exécution de la garantie recevables par le Fonds National de Garantie ;
- La vérification des informations fournies par le management de la Banque au sujet de sa capacité à exécuter la garantie FNG

3-3-Commissions de gestion à recevoir :

✓ **Point clé d'audit :**

Au 31 décembre 2023, les commissions de gestion à recevoir inscrites à l'actif du bilan totalisent 13 904 KDT. Nous considérons que ces éléments sont particulièrement importants d'autant plus qu'ils incluent des montants anciens qui méritent d'être analysés afin d'estimer les risques particuliers liés à leur consistance.

✓ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Ces éléments ont fait l'objet d'un échange avec la gouvernance de la banque pour évaluer les risques qui leur sont liés. A cet effet, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Discussion des procédures de gestion des fonds concernés afin d'estimer le degré de maîtrise de ces risques par la banque
- Revue des rapports de la commission de suivi du FONAPRAM dans laquelle siègent les représentants des institutions impliquées y compris la BTS et la banque centrale de Tunisie.
- Cadence des recouvrements des commissions et suivi des montants non encore recouverts

4- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de

notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II-Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Banque.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 05 Avril 2024

Les Co-commissaires aux comptes

P/Cabinet SNJ

P/Cabinet CNW

Nedra JLASSI

Neji HAJJI

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

*Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Banque Tunisienne de Solidarité-BTS BANK-*

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (Autres que les rémunérations des dirigeants) :

1. La BTS BANK a conclu une convention avec le Ministère des finances et le Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle en date du 21 Mars 2023 ayant pour objet le financement de projets des catégories sociales vulnérables et à revenu limité.

Cette convention a pour objet l'octroi de crédits sans intérêts ne dépassant pas 5 000 DT aux catégories sociales vulnérables et à revenu limité. Lesdits crédits sont remboursables dans un délai de 6 ans, dont une année de grâce. Des intérêts de retard au taux annuel de 4% seront constatés en cas de retard de paiement.

Aux termes de cette convention la BTS Bank perçoit des commissions de gestion (4% du montant TTC des déblocages) et de recouvrement (5% du montant TTC des recouvrements)

2. La BTS BANK a conclu une convention avec le Ministère des finances et le Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle en date du 21 Mars 2023 ayant pour objet l'octroi de prêts aux entreprises communautaires régionales et locales à des conditions préférentielles. Les crédits éligibles à cette ligne sont octroyés au taux d'intérêt de 5% sans autofinancement et avec une durée de remboursement maximale de 7 ans, dont une année de grâce.

Aux termes de cette convention la BTS Bank perçoit des commissions de gestion (4% du montant TTC des déblocages) et de recouvrement (5% du montant TTC des recouvrements).

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions conclues au cours des exercices antérieurs par la « BTS BANK » avec les structures étatiques pour la gestion de fonds et lignes de financement s'est poursuivie.

Les commissions enregistrées par la BTS BANK au titre de ces conventions au cours de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2023 en KDT
Commissions de gestion lignes MICRO CREDIT	1 255
Commissions de gestion du programme art 11 LF 2017 MC	439
Commissions de gestion FONAPRAM	528
Commissions gestion Programme Familles Vulnérables LF 2023	204
Commissions de gestion Programme ESS Finance LF 2022	27
Commission de gestion sur Crédit Entreprises communautaires Art 29 LF 2023	18
Commissions de gestion ONA-FR	522
Commissions de gestion Prêt Participatif LFC (LFC 2015)	10
Commissions de gestion INTILAK	278
Commissions de gestion des conventions avec le Ministère de la Femme	515
Commissions de gestion BTP	108
Commissions de gestion FOSDAP	4
Commissions de gestion Prog. ENTREPRISE SOLIDAIRE	1
Commissions de gestion ETAP Autofinancement	11
Commissions de gestion PNUD	1
Commissions de gestion GREEN STAT UP	18
Commissions de gestion STAT UP Education	23
Commissions de gestion STAT UP Commune	61
COMMISSION DE GESTION SUR FONDS DE SOUTIEN TPE-COVID	339
Commissions de gestion CPG	4
TOTAL	4 366

A l'exception des conventions citées ci-dessus, votre conseil d'administration ne nous a avisés d'aucune convention, au titre de l'exercice 2023, rentrant dans le cadre des articles ci-dessus mentionnés.

III. Obligations et engagements de la BTS BANK envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la BTS BANK envers ses dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

1-1- Le Directeur Général a été nommé par décision du conseil d'administration dans sa réunion du 23 avril 2021. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 04 mars 2022 conformément au décret gouvernemental n°2015-968 du 06 août 2015 fixant le régime de rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration. Cette rémunération se compose d'un salaire mensuel, d'un quota de 500 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction et du remboursement des frais téléphoniques.

Également, le Directeur Général bénéficie d'une rémunération variable annuelle, ne dépassant pas 50% de la rémunération fixe et qui est déterminée en fonction des indices quantitatifs fixés par le contrat programme et arrêtés par le comité de suivi du contrat programme et de la stratégie de la banque (2021-2025).

Ainsi, les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2023 comportent des charges à payer pour un montant brut de 168 178 DT relative à la rémunération variable du Directeur Général au titre de l'exercice 2023.

Par ailleurs, l'encours des crédits accordés par la BTS à son Directeur Général s'élève au 31 décembre 2023 à 152 764 DT (ces crédits ont été octroyés au Directeur Général en 2014 soit avant sa nomination dans ce poste) et se présente comme suit :

	Reliquat au 31/12/2022	Remboursement en 2023	Reliquat au 31/12/2023
Montant en DT	168 535	15 771	152 764

1-2- La rémunération du Directeur Général Adjoint, nommé par décision du conseil d'administration dans sa réunion du 30 Avril 2021, est fixée par le conseil d'administration réuni le 04 mars 2022. Cette rémunération se compose d'un salaire mensuel, de diverses primes (prime de bilan, prime de rendement, 13ème mois et enveloppe de fin d'année), d'un quota mensuel de 400 litres de carburant et de la mise à sa disposition d'une voiture de fonction.

Également, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une rémunération variable annuelle ne dépassant pas 50% de la rémunération fixe et qui est déterminée en fonction des indices quantitatifs fixés par le contrat programme et arrêtés par le comité de suivi du contrat programme et de la stratégie de la banque (2021-2025).

Ainsi, les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2023 comportent des charges à payer pour un montant brut de 89 997 DT relative à la rémunération variable du Directeur Général Adjoint au titre de l'exercice 2023.

2. L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 Avril 2023 a fixé le montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration ainsi que la rémunération des présidents et des membres des comités émanant du conseil d'administration comme suit :

- Les jetons de présence des membres du Conseil d'Administration au titre de leur gestion relative à l'exercice 2022 à un montant de cinq mille (5000) dinars bruts conformément à la circulaire du premier Ministre n° 28 du 22 Juin 2005 relative aux jetons de présences des administrateurs représentants de l'Etat ;
- Le montant de la rémunération des présidents et des membres des comités émanant du Conseil d'Administration aux montants suivants :

- Un montant de deux mille dinars nets (2000 DT) par séance pour chaque président des comités d'audit et des risques,
- Un montant de mille dinars nets (1000 DT) par séance pour chaque membre des comités d'audit et des risques ainsi que pour chaque président ou membre des autres comités issus du Conseil d'Administration.

3. Les obligations et engagements de la BTS BANK envers ses dirigeants, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023, tels qu'ils ressortent des états financiers, se présentent comme suit :

Nature de la rémunération	Directeur général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs et membres de comités	
	Charges de l'exercice (*)	Passif au 31/12/2023	Charges de l'exercice (*)	Passif au 31/12/2023	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023
Avantages à court terme	363 567	-	202 442	44 554	117 500	73 000
Provisions pour Indemnité de départ à la retraite et congés payés	- 150 172	432 995	61 790	118 940	-	-
Total	213 395	432 995	264 232	163 494	117 500	73 000

(*) *Montants bruts cotisables.*

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 05 Avril 2024

Les Co-commissaires aux comptes

P/Cabinet SNJ

P/Cabinet CNW

Nedra JLASSI

Neji HAJJI